

Discours de Jean-Luc Bélingard



Acteurs de santé publique, les Industries de Santé représentent une valeur ajoutée économique et sociale considérable pour la France, sources d'innovation, de croissance et de compétitivité. En effet, elles représentent 3 100 sociétés réparties sur l'ensemble du territoire, totalisant 455 000 emplois directs et associés, pour un chiffre d'affaires annuel de 90 milliards d'euros et consacrent en moyenne 10% de leur chiffre d'affaires à l'innovation. Les industriels de santé représentent ainsi, à eux seuls, 15 % des personnels de R&D tous secteurs confondus en France et 20 % des dépenses totales d'innovation de l'ensemble des industries françaises. Le montant très élevé des exportations réalisées (près de 35,6 milliards d'euros) reflète la reconnaissance internationale des industries de santé opérant en France. Elles contribuent ainsi au rayonnement de notre pays sur la scène internationale. En outre, les industries de santé répondent efficacement aux préoccupations des français en transformant l'innovation technologique et médicale en offre de santé tangible pour les patients leur permettant de devenir acteur de leur propre santé.

Reconnues par les pouvoirs publics français comme une filière d'avenir, les industries de santé sont au cœur d'enjeux stratégiques majeurs pour la compétitivité et l'attractivité de la France. Témoinant ainsi du caractère stratégique de notre industrie, le **Comité Stratégique de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF ITS)** a été relabellisé en février dernier par le Conseil National de l'Industrie.

Espace de dialogue entre l'industrie et les pouvoirs publics, un véritable partenariat s'est établi au fil des travaux du CSF conduisant à un engagement réciproque visant à accompagner la transformation des Industries de Santé vers la santé du futur. Le CSF ITS s'est ainsi attaché à porter des projets industriels structurants de nature à renforcer la compétitivité des filières qui doivent, en outre, s'inscrire en cohérence avec les réformes engagées par le Ministère de la Santé.

Dans le même temps, afin de renforcer l'attractivité de notre territoire pour les industries de santé, le huitième **Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS)**, porte tout particulièrement les sujets de régulation et de gouvernance. **Le CSIS et le CSF ITS sont de ce fait, tout à fait complémentaires** et le fait que le Président du CSF ITS préside le Comité de suivi des mesures CSIS permet d'assurer une parfaite cohérence entre ces deux outils de dialogue.

Alors que l'environnement de la santé est en profonde mutation, il convient de permettre à nos industries de santé d'exprimer tout leur potentiel stratégique, économique et social au service des patients et de la communauté médicale. Il s'agit également pour notre pays de relever des défis particulièrement complexes et ambitieux : **garantir l'égal accès aux soins pour tous, maintenir le niveau de qualité des soins et développer la médecine préventive, préserver l'indépendance sanitaire de la France.**

Dans ce contexte **« au service des patients, de la Stratégie Nationale de Santé et de l'indépendance sanitaire de la France, acteurs de santé publique et d'innovation, portées par une ambition de rayonnement international, les industries de santé mettent en œuvre des projets industriels structurants d'intérêt commun créateurs de valeur ajoutée économique et sociale ».**

A cet égard, la mission du CSF sera de veiller à la concrétisation et au respect des engagements réciproques.

Jean-Luc BELINGARD